

Urbanisme

De: C Bonnet <cb1953@free.fr>
Envoyé: dimanche 23 septembre 2018 15:25
À: urbanisme@mairie-mandelieu.fr
Objet: Envoi d'un message : REVISION PLU MANDELIEU.docx
Pièces jointes: REVISION PLU MANDELIEU.docx

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de mes remarques sur le "PROJET DE REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MANDELIEU LA NAPOULE"

et ceci dans le cadre de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE clos le 4 octobre 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Un co-proprétaire du Domaine de Bellevue Christian BONNET cb1953@free.fr bonnetchristian69@gmail.com
+33 610 631 555

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

REVISION PLU MANDELIEU.docx

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir comment sont gérées les pièces jointes.

SCI BAYLLAGIO Monsieur Christian BONNET

Domaine de Bellevue

240 Corniche des Iles

BELLAGIO C

06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Objet : révision PLU Mandelieu

Mandelieu le 23 septembre 2018

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente je vous fais part de mon opposition à tout nouveau projet de construction sur le Domaine de Bellevue.

En effet la municipalité de Mandelieu, par l'intermédiaire de son Maire et de son conseil, ont toujours prôné une sauvegarde des espaces verts, et la protection des collines. Il a été élu, entre autres engagements, sur des projets tendant à la préservation de la sécurité de ses administrés face aux risques naturels.

La commune est une référence en termes de gestion et de qualité des infrastructures qui embellissent notre belle ville. Espaces verts multiples, aménagement des bords de Siagne et surtout aménagements sécuritaires pour canaliser les eaux de ruissellement suite à la catastrophe de 2015.

Tout nouveau bétonnage excessif entrainerait de graves nuisances potentielles, remplaçant des terres absorbantes par des surfaces hermétiques, ensemble contribuant à une amplification des risques de ruissellements et donc inondations et glissement des terres aujourd'hui soutenues par le sol et la végétation existants.

La colline de Bellevue a été suffisamment « exploitée » en termes de construction, et les droits de construction accordés à une certaine époque doivent être retirés, de surcroit à des constructeurs qui ont fait largement étalage de leur incompétence (voir le nombre de procédure en cours...).

Comment imaginer des projets de construction d'une telle ampleur sur les collines du Tanneron et du Capitou !!!

De surcroit, la route d'accès au domaine est manifestement en mauvaise état (fissurations, affaissements) et ne supportera pas plusieurs milliers de passage de camions de plus de 40 tonnes, sur une durée de construction de plusieurs années, alors qu'aujourd'hui, il faut demander à la mairie un accord préalable pour donner accès à tout transport supérieur à 3t5 !!!

Si cette route venait à être interdite de circulation en cas de dommages irréversibles cela priverait plusieurs centaines de personnes d'un accès sécurisé à leur domicile.

Le Domaine est à ce jour en carence de places de stationnement, qui ont été manifestement sous estimées ? budget oblige !!! Comment imaginer les emplacements de parking nécessaires en cas de nouvelle construction à l'entrée du domaine ? cette problématique est d'autant plus importante s'agissant d'un domaine qui se situe à plus de trois kilomètres du centre-ville, sans réel prestation de transport en commun contraignant les résidents à posséder à minima un véhicule voir deux par appartement !!!

Je soutiens donc fortement notre Maire opposé à des projets « à risques », et qui présente toutes les garanties de compétences pour gérer lesdits risques, et qui a été cependant dessaisi !!!

Au titre du principe de précaution, il faut cesser tout nouveau bétonnage sur Bellevue. En cas de détérioration du domaine ou pire en cas de catastrophe, la responsabilité de l'état serait engagée.

JE VOUS REMERCIE DE BIEN VOULOIR PRENDRE CETTE REQUETE EN COMPTE,

Et vous prie d'agrée, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Christian BONNET

Un copropriétaire du domaine de Bellevue